

Factsheet Burundi

Septembre 2024

1 Faits et chiffres



Carte: Nations-Unies, 2020

Population totale : [13,2 millions](#) (2023), dont près de 42 % ont moins de quinze ans.

Langues : les langues officielles sont le [kirundi et le français](#). L'anglais a été [ajouté en 2014](#), mais reste peu pratiqué. Le swahili est également pratiqué.

Composition ethnique : [majorité Hutu](#) (85%), Tutsi (15%), Twa (1%), présence de personnes immigrées d'Europe et d'Asie du Sud et de personnes réfugiées de République démocratique du Congo, de République centrafricaine et du Rwanda.

Religions : le christianisme est la [religion dominante](#), avec 63,7 % de la population se considérant catholique, 25,2 % protestante et 6 % appartenant à d'autres églises chrétiennes. Environ 2 % de la population se déclare musulmane et environ 3 % affiliée à une religion traditionnelle.

République à régime présidentiel dominée par le CNDD-FDD depuis 2005.

Le Burundi est une république à régime présidentiel. Tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains du président et de son parti, le *Conseil National Pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie* (CNDD–FDD). Le président Évariste Ndayishimiye a été élu en 2020, succédant à Pierre Nkurunziza. En 2022, il a nommé Gervais Ndirakobuca premier ministre. Les prochaines élections législatives sont prévues pour mai 2025. La corruption est [endémique](#), le pays occupant la [162^e place sur 180](#) dans l'indice de perception de la corruption.

2 Profils à risque

- Personnes opposées [au gouvernement](#), ou [personnes perçues comme telles](#), ainsi que les représentant·e·s de l'opposition :
 - Membres ou personnes sympathisantes de partis d'opposition, en particulier le *Congrès national pour la liberté* (CNL)
 - Membres ou personnes sympathisantes de groupes rebelles
- Personnes [critiques du gouvernement ou de ses représentant·e·s](#), ou perçues comme telles :

- [Journalistes](#) et autres professionnel·le·s des médias
- [Activistes des droits humains](#)
- Membres d'organisations de la [société civile](#)
- [Femmes et filles](#) :
 - exposées à la [violence sexuelle](#) et à la violence domestique.
 - menacées de [traite](#) à des fins d'exploitation sexuelle et de prostitution forcée.
 - victimes de [lois discriminantes](#) sur l'héritage et le divorce
 - [mères seules et femmes célibataires](#), notamment les [femmes rapatriées](#), particulièrement vulnérables car fortement stigmatisées et ostracisées,
- Les [enfants](#) sont exposés au [recrutement forcé](#), à la traite et au travail forcé.
- Personnes [LGBTQI+](#) victimes de discrimination, violences et [détentions arbitraires](#).

3 Contexte historique

Dimension ethnique du conflit et recours aux discours de haine comme outil politique.

Sur la situation politique actuelle plane le spectre de l'histoire des massacres génocidaires entre Hutus et Tutsis régulièrement perpétrés pendant tout le 20^e siècle. Le pays a vécu sous domination d'un gouvernement et d'une armée associés à la minorité Tutsie jusqu'en 1993. En conséquence, les [discours de haine ethnique](#) et la rhétorique associant l'opposition au régime du CNDD-FDD à une aspiration de domination de la part des Tutsis ont largement été utilisés par le gouvernement de Nguronziza comme outil de [promotion et de légitimation](#). Cela est le cas même lorsque cette opposition est associée à l'ethnie Hutu. [Les personnes visées](#) le sont ainsi régulièrement sur la seule base de leur [appartenance politique ou de leur profil ethnique](#), ou en lieu et place d'un·e de leurs proches, recherché·e pour ces mêmes raisons. Ces [discours de haine continuent aujourd'hui](#), entourant souvent les rendez-vous électoraux.

4 Développements récents

4.1 Situation politique

Les persécutions d'opposant·e·s politiques continuent. Le principal parti d'opposition est suspendu. Le CNDD-FDD, le parti au pouvoir, exerce un contrôle étroit sur les institutions et continue d'affaiblir et de réprimer l'opposition politique. Les personnes suspectées de faire partie de l'opposition, ou d'être des « ennemis du pays », sont [victimes de harcèlement, de disparitions forcées, de détention arbitraire, de torture et de meurtre](#) de la part des autorités ou des *Imbonerakure*, une milice intégrée dans le système de sécurité burundais et affiliée au CNDD-FDD. Le [rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi](#) rapporte que le parti d'opposition principal, le CNL, est la première cible de répression. En juin 2023, le CNL a été [suspendu](#) de toute activité et en mars 2024, [son président, Agathon Rwasa, a été évincé de son poste au profit de Nestor Girukwishaka](#), ceci avec l'approbation du pouvoir en place.

4.2 Situation sécuritaire

Diminution des troupes burundaises en RDC. À la date de septembre 2023, environ [3200 soldats burundais](#) étaient toujours déployés sur le sol de la RDC ; en décembre 2023, une partie de ces forces était cependant en retrait à la suite du [non-renouvellement](#) de la force régionale par Kinshasa. Des [troupes burundaises restent cependant en RDC](#) en vertu d'accords bilatéraux avec Kinshasa visant à lutter contre le groupe M23.

Les attaques du groupe rebelle RED-Tabara continuent. En février 2024, le groupe rebelle RED-Tabara a [attaqué](#) le village de Buringa, à la frontière avec la RDC, tuant neuf personnes. Le 20 décembre 2023, le groupe a revendiqué [une attaque](#) dans la ville frontalière de Vugizo. Selon le gouvernement, celle-ci aurait fait 20 morts, majoritairement des personnes civiles. En septembre 2023, le groupe avait [revendiqué](#) sa première attaque depuis deux ans. Le parti au pouvoir considère le RED-Tabara comme une « [bête noire](#) » et continue d'arrêter ses opposant·e·s en les accusant de complicité avec celui-ci.

4.3 Violations des droits humains

Répression des organisations de la société civile et des médias. Dans un [rapport](#) publié en août 2024, Amnesty International (AI) indique que la société civile burundaise reste confrontée à de lourdes restrictions et que les défenseur·e·s des droits humains, militant·e·s et journalistes font régulièrement face à des poursuites, des actes d'intimidation et de harcèlement, des arrestations, des placements en détention et des procès iniques. Selon AI, ces personnes sont fréquemment accusées de « rébellion » et d'« atteinte à la sécurité de l'État ». En octobre 2023, le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi constatait un « [rétrécissement de l'espace civique](#) » à l'approche des élections législatives et municipales de 2025.

Les *Imbonerakure* sont responsables de nombreuses violations des droits humains. Les *Imbonerakure* sont un des outils principaux de l'appareil répressif du pouvoir. Ils endossent le rôle d'agents de l'État, harcèlent et intimident la population et les opposant·e·s présumé·e·s, et sont responsables de nombreux meurtres et disparitions forcées aux côtés des services de renseignement nationaux. Les *Imbonerakure* bénéficient généralement d'[impunité](#).

Violations des droits humains de la part des autorités. Entre 2015 et 2023, la Ligue burundaise des droits de l'homme (ITEKA) a [recensé](#) 13 072 personnes arrêtées arbitrairement, 4 040 personnes tuées, 1 381 corps retrouvés, 1 225 victimes de torture, 697 personnes enlevées et 611 victimes de violences sexuelles. La majorité des victimes de ces violations des droits humains sont des membres réels ou présumés de groupes d'opposition ou des personnes considérées comme critiques du pouvoir, comme des journalistes ou des défenseur·e·s des droits humains.

Stigmatisation des personnes rapatriées. Les personnes rapatriées sont régulièrement [victimes de discrimination](#) et menacées, accusées de trahison et cataloguées comme opposantes au régime. Certaines se voient imposer des prix plus élevés au marché local ou sont forcées de contribuer financièrement au parti au pouvoir. Les personnes ayant présenté une [demande de protection internationale](#) peuvent être perçues comme des opposant·e·s politiques.

Membres de la communauté LGBTQI+ poursuivis par la justice. La Constitution du Burundi interdit explicitement le mariage entre personnes de même sexe, et le Code pénal punit les relations sexuelles entre adultes de même sexe par une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison. En février 2023, 24 personnes ont été arrêtées lors d'un séminaire d'une ONG de lutte contre le Sida et [poursuivies pour « pratiques homosexuelles »](#). En décembre 2023, le président Ndayishimiye a [déclaré](#) : « on devrait les [les personnes LGBTQI] mettre dans un stade et les lapider avec des pierres ».

4.4 Pratique des autorités suisses

Taux de reconnaissance/protection. Selon les [chiffres du SEM pour 2024 \(janvier-juillet\)](#), le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était de 29,8 % et le taux de protection (octroi de l'asile + AP) était de 33,8 %. Le taux de reconnaissance ajusté (sans les NEM sans AP) était de 31,8 % et le taux de protection de 36 %. [Pour l'année 2023, les chiffres du SEM](#) indiquent un taux de reconnaissance de 7,8% et un taux de protection de 9,9 %. Le taux de reconnaissance/protection ajusté était respectivement de 29,1 % et de 35,8 %.